

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 15 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture du recrutement d'officiers de la police nationale par la voie d'accès professionnelle

NOR : IOCC1004341A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 15 février 2010, est autorisée au titre de l'année 2010 l'ouverture du recrutement d'officiers de la police nationale par la voie d'accès professionnelle.

Le nombre de postes offerts sera fixé par un arrêté ministériel ultérieur.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 6 avril 2010 (le cachet de la poste faisant foi), terme de rigueur.

L'épreuve d'admissibilité aura lieu le 28 avril 2010.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Nota. – Les dossiers d'inscription peuvent être retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Versailles et des délégations régionales de Dijon, Toulouse et Tours ou des services administratifs et techniques de la police de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis de La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Nouméa et Papeete, ou être téléchargés sur le site intranet du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès :

- du bureau central du recrutement de la police nationale de Clermont-Ferrand ;
- des délégations régionales au recrutement et à la formation de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Ile-de-France ;
- des centres régionaux de formation de Dijon, Toulouse et Tours ;
- de la délégation interrégionale au recrutement et à la formation Antilles-Guyane ;
- de la délégation régionale à la formation des personnels de préfecture et de police de La Réunion ;
- de la délégation territoriale au recrutement et à la formation de Nouvelle-Calédonie ; ou
- sur le site intranet de la direction de l'administration de la police nationale.